



RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 02098
Numéro SIREN : 442 932 406
Nom ou dénomination : 2 3C CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2017 sous le numéro de dépôt 2874

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

2 3C CONSEIL

Edition du : 01/01/2016 au 31/12/2016

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	50 827	89 160
Achats d'approvisionnement	312	853	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	27 246	30 081	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	751	744	Autres produits		
Rémunération du personnel	4 500	7 400	Produits financiers	53	118
Charges sociales	13 914	13 834			
Dotations aux amortissements	1 034	1 662			
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	47 756	54 573	TOTAL (I)	50 880	89 278
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	90	15	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	34	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	830	5 568			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	48 676	60 156	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	50 914	89 278
BENEFICE OU PERTE	2 238	29 122			
TOTAL GENERAL	50 914	89 278	TOTAL GENERAL	50 914	89 278

Cartifié conforme à l'original
le gérant


JC BROCKE R

2.3C – Conseil

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8040 euros

Siège social : 101 avenue Foch – 94120 FONTENAY s/Bois

RCS Créteil : 442 932 406

Annexe comptable

Exercice 2016

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Effectif : 0
- Nature & Répartition activité

		2 016		
		Montant	Part en %	Var annuelle
Prestations de services	forfait 2.3C	1 050,40 €	2%	-26,1%
	forfait S/T	28 400,00 €	56%	
	régie	0 €	0%	
Prestations de formation	direct	1 495,00 €	3%	-53,6%
	en sous-traitance	19 400,00 €	38%	
	Annexe & Frais	481,34 €	1%	
Total CA HT		50 826,74 €	100%	-43,0%

2. Principes, règles et méthodes comptables

- Reconnaissance du revenu pour les contrats au forfait : La production est évaluée selon la méthode à l'avancement par phase de la mission.
- TVA sur encaissement lors de la facturation définitive ou d'avance.

3. Notes sur le bilan

a) Actif Immobilisé :

- Valeur brute des immobilisations corporelles : 12 138 € (sans changement)
- Amortissement : base linéaire, dotation de l'exercice : 1 034 €
- Valeur nette au 31/12/2016 : 152 €

b) Comptes clients

- Compte client : factures TTC à recouvrer au 31/12/16 : 7 917 €
- Production à facturer : 0 €

2.3C – Conseil

- Acomptes client : 0 €
- Facturation d'avance : 5 500 €

c) Capital

- 8 040 € entièrement libéré
- Réserve légale : 804 €
- Report à nouveau positif de 72 365 € après affectation du résultat 2015

d) Dettes

- Dettes fournisseur : 88 €
- Acomptes Fournisseur : 0 €
- Dettes sociales : 0 €
- Dettes Etat
 - IS : 830 €

e) Autres Créances

- Compte gérant : 14 241 €
- Dividendes : 8 000 €
- Crédit Solde TVA : 1 676 €
- Créances Valomi : 46 522 €

f) Autres Dettes

- TVA à régulariser : 1 320 €

4. Notes sur le compte de résultat

a) Produits d'exploitation

- Chiffre d'affaires : 50 827 € HT

Le chiffre d'affaires 2016 correspond à la production de l'exercice. Il n'y a pas d'encours au 31/12/2016.

b) Charges d'exploitation

- Achats & Prestations externes : 27 557 € dont 8 268 € de charges de location immobilière.
- Rémunération du gérant : 4 500 €
- Charges sociales obligatoires : 6 476 €

c) Résultat financier

- Produits financiers sur compte à terme : 53 €

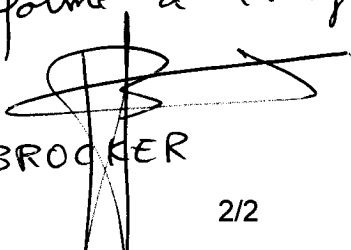
d) Résultat exceptionnel

- Recouvrement partiel de la créance AFFIX : 34 €

5. Autres informations

Néant

Certifié conforme à l'original
Le gérant
JC BROCKER



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

SARL 2.3C - Conseil

Siège social : 101 avenue Foch – 94120 – Fontenay sous Bois

N° Siret : 442 932 406 000 14

L'an deux mille dix-sept, le samedi onze mars à quatorze heures, les associés se sont réunis à Fontenay sous Bois en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- BROCKER Jean – Claude
né le 9 Septembre 1949 à 67 – Strasbourg
de nationalité française
- BROCKER Micheline née MEYER
née le 2 Mai 1950 à 67 – Strasbourg
de nationalité française

Total des parts présentes : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Jean Claude BROCKER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Les comptes consolidés de l'exercice 2016
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Présentation des comptes et lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2016
- Affectation du résultat 2016

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2016 et approuvés par la présente Assemblée se soldent par un bénéfice de 2 238,38 € ; ce résultat positif porte les ressources à 74 603,06 €.

Les affectations se répartissent de la manière suivante :

- distribution de dividendes pour un montant de 16 380,00 € après imputations des cotisations sociales,
- report à nouveau positif pour le solde, soit 58 223,06 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

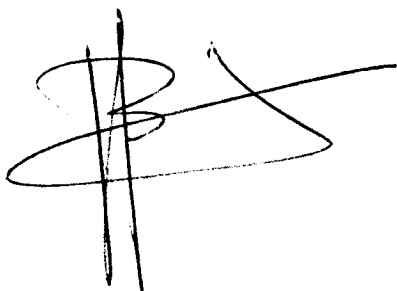
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

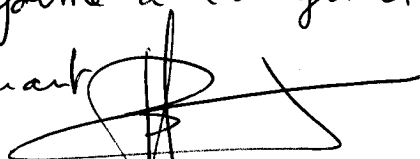
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents

Jean-Claude BROCKER



Micheline BROCKER



Certifié conforme à l'original
Le gérant 
JC BROCKER